

**Allocution – 7<sup>ème</sup> Journées parlementaires de l’OCDE ; Session « Recul de la biodiversité : le nouveau risque en matière de sécurité » - 15 février 2019**

**Seul le prononcé fait foi**

Monsieur le directeur,  
Mesdames et messieurs les parlementaires,  
Mesdames et messieurs,

L’heure est grave. Le constat qui s’offre à nous est sans appel. L’ensemble des rapports et études à notre disposition sont unanimes : les populations d’animaux vertébrés ont diminué de 60% en moins d’un demi-siècle. Ce seul chiffre – glaçant - nous rappelle que la sauvegarde de la biodiversité doit constituer, aujourd’hui plus que jamais, l’un des grands combats de ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle.

Les raisons pour lesquelles l’humanité doit relever cet imposant défi sont nombreuses, mais deux en particuliers commandent à ce que des actions fortes soient entreprises dès à présent afin d’endiguer le déclin de la diversité biologique. La première, c’est que l’espèce humaine est grandement responsable de ce préjudice écologique ; de par son activité, et afin de satisfaire ses modes de vie, elle a pu altérer et détruire des écosystèmes millénaires. La seconde, c’est que cette même humanité, en éteignant une à une les espèces avec lesquelles elle partage son environnement, contribue activement à sa propre disparition.

Les plus sceptiques d’entre nous, s’ils peuvent indûment balayer d’un revers de main cette première motivation, ne peuvent rester insensibles à un tel *ultimatum*. Oui, la lutte contre le déclin de la biodiversité ne le cède en rien à celle contre le changement climatique. Toutes deux viennent conditionner notre avenir, et celui des générations futures.

Parce qu’elle a conscience de la nécessité d’aborder cette situation à l’échelle internationale, la France, dont le territoire contient 10% de la biodiversité mondiale, se doit d’être exemplaire. Pour ce faire, le Gouvernement français a choisi d’élaborer un plan biodiversité ambitieux, et qui, dans son intitulé même, fait de la reconquête de la diversité biologique une question de survie pour nos sociétés. Cette approche stratégique repose sur six axes : la reconquête de la biodiversité dans les territoires ; la mise en place d’une économie à faible empreinte écologique ; la protection de la nature dans toutes ses composantes ; l’éducation et la sensibilisation de ses concitoyens ; l’amélioration de l’efficacité des politiques de biodiversité ; et enfin, l’établissement d’une feuille de route européenne et internationale.

Ce dernier point coïncide avec l’organisation par la France de deux événements internationaux majeurs devant se tenir durant l’année 2019. Dans un premier temps, la 7<sup>ème</sup> conférence plénière de l’IPBES, qui donnera lieu à la rédaction d’un rapport sur l’état de la nature dans le monde par un panel de scientifiques originaires de nombreux pays. Dans un second temps, la France accueillera à Marseille le Congrès mondial de l’UICN, instance particulièrement impliquée dans la mobilisation de la société civile en faveur de la protection de la biodiversité. Si la France entend tout mettre en œuvre afin d’aboutir au succès de ces réunions, c’est qu’elle sait que la prochaine Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) se tiendra l’année prochaine, à Pékin, et qu’elle attend de celle-ci qu’elle rencontre un succès comparable à celle de la Conférence de Paris sur le climat (2015).

La diplomatie est une composante importante de l'action française en faveur de la biodiversité, mais elle n'est pas la seule. En 2017, la dépense nationale française pour l'aide publique au développement à l'international s'élevait à près de 340 millions d'euros en ce qui concerne la biodiversité.

Lors de l'examen par le Parlement français des prévisions budgétaires pour l'année 2019, la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale m'a chargé de la rédaction d'un rapport concernant les crédits alloués en faveur de la biodiversité et l'usage qui doit en être fait. À cette occasion, j'ai souhaité insister sur la nécessité de procéder sur deux fronts : celui de la lutte contre l'exploitation des espèces animales, et celui de la sensibilisation aux questions touchant à la biodiversité. Pour prendre un exemple concret, mon rapport recommande de renforcer la lutte contre le braconnage, en appuyant financièrement les forces chargés d'appréhender les trafiquants, mais également en soutenant les projets d'éco-tourisme et en sensibilisant les populations locales aux enjeux liés à la biodiversité. Il n'est pas rare qu'un éléphant ou un lion rapportent bien plus aux populations lorsqu'ils sont en vie que lorsque ceux-ci sont abattus pour leur ivoire ou pour le seul plaisir de tuer. L'idée est de ne pas privilégier la seule dimension répressive, mais bien de tenir compte des contraintes économiques ou culturelles des pays concernés, car il n'existe à mon sens pas d'autre manière de trouver un consensus.

Enfin, il s'agit également pour la France d'agir à l'échelle européenne afin d'informer et d'éduquer nos populations sur la nécessité d'adopter des pratiques permettant de lutter directement ou indirectement contre l'exploitation des espèces animales. À titre d'exemple, un durcissement des règles encadrant le marché de l'ivoire ou des trophées, voire sa suppression, permettrait d'agir sur les intérêts financiers de ceux qui minent la biodiversité en faisant du commerce de ces biens une activité lucrative. Je tiens à souligner ici qu'en obérant ainsi ces mannes financières, l'on contribue également à la diminution de flux financiers alimentant souvent le crime organisé ou des organisations terroristes.

Je conclurai enfin en rappelant que la lutte contre le déclin de la biodiversité, si elle doit s'articuler autour de certaines espèces emblématiques ou en voie d'extinction, ne doit pas nous faire oublier la nécessité de protéger également ce que j'ai choisi de nommer « la biodiversité du quotidien ». Le plus important échappe souvent à nos regards, et ce qui est commun aujourd'hui sera peut-être éteint demain, sans qu'aucun retour en arrière ne soit possible.

Chers parlementaires, chers collègues : les paroles que nous échangeons ici, accordons nous les moyens de les concrétiser. Réalisons, ensemble, ce nous sommes incapables de faire seuls. Pour notre planète, pour notre environnement, et pour nous toutes et tous.

Je vous remercie.